



Commission des Compétitions Jeunes et Seniors SAISON 2023/2024

PROCÈS-VERBAL N°61

Réunion du : **mardi 21 mai 2024**

*Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de **7 jours** à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de **2 jours** pour les Coupes Nationales et de **3 jours** pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..*

COUPE DE FRANCE 2024/2025

1^{er} tour

28117164 CROISSY US 1 / FC MOLDAVIE 1 du 19/05/2024

Lecture du courriel de l'arbitre officiel indiquant une inversion du score sur la FMI.

La Commission entérine le résultat suivant :

CROISSY US : 0 buts.

FC MOLDAVIE : 7 buts.

2^{ème} Tour : dimanche 09 juin 2024

28164137 COMBS LA VILLE CA 1 / MORANGIS CHILLY FC 1 du 09/06/2024

Courriel de COMBS LA VILLE demandant le report au samedi 16/06/2024 (motif : terrain indisponible).

La Commission demande le document officiel d'indisponibilité et précise qu'en cas d'indisponibilité du terrain du club recevant, le règlement de cette épreuve prévoit l'inversion de la rencontre.

28164144 – VALENTON FOOT. AC. / AULNAY CSL du 09/06/2024

La Commission prend connaissance de la décision de la C.R.T.I.S. du 06/06/2023 concernant le stade AUGUSTE DELAUNE qui n'est pas classé

Elle demande à VALENTON FOOT de fournir un terrain de repli classé afin de permettre le bon déroulement de la rencontre, au plus tard le 07/06/2024 à 12h00 ; à défaut cette rencontre sera inversée sur le terrain du CSL AULNAY.

SENIORS – CHAMPIONNAT**25874350 – SENART MOISSY / NANTERRE ES du 25/05/2024 (R1/B)**

La Commission prend connaissance du courriel de SENART MOISSY demandant l'autorisation que les arbitres puissent être dans les vestiaires du terrain ANDRE TREMET suite aux travaux sur le Stade Paul RABAN.

La Commission donne son accord et demande à SENART MOISSY d'assurer la sécurité de la liaison vestiaire/terrain des arbitres de la rencontre.

527 078 – AUBERVILLIERS FCM – Seniors R2/C**Rappel.**

À la suite de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 20/03/2024 ayant infligé une suspension de terrain de TROIS (3) MATCHS FERMES à l'équipe Seniors 2 d'AUBERVILLIERS FCM, à compter du 22 AVRIL 2024 ; le terrain de repli devant être neutre en dehors de la Ville d'AUBERVILLIERS.

La Commission demande au club de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations pour la rencontre suivante :

25922707 AUBERVILLIERS FCM 2 / ARGENTEUIL FC 1 du 02/06/2024

La Commission indique qu'il restera UNE rencontre à purger avec un terrain de repli, pour le premier match à domicile de la Saison 2024/2025.

Régional 2**Poule B****542440 – RUEIL MALMAISON F.C.**

La Commission fait application de la décision de la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football du 25/04/2024 et procède à un retrait de 3 points fermes au classement 2023/2024 pour l'équipe Seniors 1 de RUEIL MALMAISON F.C.

26769013 AS ARARAT ISSY / SAINT CLOUD FC du 26/05/2024 (R3/B)

Demande de changement d'horaire pour jouer à 17h30, de l'AS ARARAT ISSY en raison d'un match de CN U19F de GPSO ISSY sur les installations.

Considérant que les compétitions fédérales sont prioritaires sur les compétitions régionales,

Par ces motifs,

La Commission fixe cette rencontre à 17h30.

U20 – CHAMPIONNAT**540651 – FRANCILIENNE 94 LE PERREUX AS (R2/A)**

La Commission prend connaissance du courriel de FRANCILIENNE 94 LE PERREUX AS et enregistre le forfait général de cette équipe – intervenant dans les 3 dernières journées.

25943223 – MELUN FC / BOIS LE ROI FC du 26/05/2024 (R3/C)

La Commission prend connaissance du courriel de BOIS LE ROI FC et enregistre le forfait avisé de cette équipe – dans les 3 dernières journées.

520871 – PUISEUX LOUVRES 95 FC (R3/E)

La Commission prend connaissance de la décision de la C.R.D. du 15/05/2024 infligeant une suspension de terrain de DEUX (2) MATCHS FERMES pour l'équipe U20 de PUISEUX LOUVRES à compter du 1^{er} juillet 2024. Le terrain de repli devra être un terrain neutre situé en dehors de PUISEUX EN FRANCE et LOUVRES. Cette sanction est reportée sur la saison 2024/2025.

U18 – CHAMPIONNAT

500 706 - ISSY LES MOULINEAUX FC – R3/B

La Commission,

Prend connaissance de la décision de la Commission Régionale de Discipline en date du 07 mai 2024, prononçant l'exclusion de l'équipe 1 U18 d'ISSY LES MOULINEAUX FC du championnat U18 R3 2023/2024, avec effet immédiat.

500 732 – BAGNEUX COM - R3/A

Rappel

À la suite de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 24/04/2024 ayant infligé une suspension de terrain de UN (1) MATCH FERME à l'équipe 1 U18 de BAGNEUX COM, à compter du 27 Mai 2024 ; le terrain de repli devant être neutre en dehors de la Ville de BAGNEUX.

La Commission demande au club de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations pour la rencontre suivante, au plus tard le vendredi 31 mai 2024 à 12h00 :

25910137 BAGNEUX COM 1 / BRETIGNY FCS 2 du 02/06/2024

523 873 – FONTENAY SOUS BOIS U.S. (R3/A)

Rappel

À la suite de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 27/03/2024 ayant infligé une suspension de terrain de TROIS (3) MATCHS FERMES à l'équipe U18 1 de FONTENAY SOUS BOIS US, à compter du 22 AVRIL 2024 ; le terrain de repli devant être neutre en dehors de la Ville de FONTENAY SOUS BOIS.

La Commission demande au club de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations pour la rencontre suivante, au plus tard le vendredi 31 mai 2024 à 12h00 :

25910133 FONTENAY SOUS BOIS US / BOULOGNE BILLANCOURT AC le 02/06/2024

La Commission vous indique qu'il restera DEUX (2) rencontres à purger avec un terrain de repli, pour le premier match à domicile de la Saison 2024/2025.

25908152 DRANCY JA 2 / US IVRY FOOTBALL 1 du 26/05/2024 (R2/B)

Demande de changement d'horaire pour jouer à 12h00 de DRANCY JA.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de l'US IVRY à transmettre au plus tard le 24/05/2024 à 12h00.

25908021 BLANC MESNIL SFB / PARIS FC 2 du 26/05/2024 (R2/A)

Demande de changement d'horaire pour jouer à 13h00 de BLANC MESNIL SFB

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de PARIS FC à transmettre au plus tard le 24/05/2024 à 12h00. [Accord de la Commission, horaire officiel de la compétition.](#)

25911070 VERSAILLES 78 FC / CELLOIS CS du 26/05/2024 (R3/B)

Demande de changement d'horaire pour jouer à 14h30 de VERSAILLES 78 FC.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de CELLOIS CS à transmettre au plus tard le 24/05/2024 à 12h00.

25910130 BRUNOY FC / ANTONY FOOT EVOLUTION du 26/05/2024 (R3/A)

Demande de changement d'horaire pour jouer à 12h00 de BRUNOY FC.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit d'ANTONY FOOT EVOLUTION à transmettre au plus tard le 24/05/2024 à 12h00.

U17 - CHAMPIONNAT

26742101 CHAMPIONNET S. PARIS / US IVRY FOOTBALL du 26/05/2024 (R2/C)

Demande de changement d'horaire pour jouer à 14h00 de CHAMPIONNET S. PARIS.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de l'US IVRY à transmettre au plus tard le 24/05/2024 à 12h00.

25904558 CHELLES AS 1 / MITRY COMPANS GOELLY 1 du 26/05/2024 (R2/F)

Demande de CHELLES AS pour décaler le coup d'envoi à 17h00 (au lieu de 16h00).

Accord de la Commission sous réserve de l'accord de MITRY COMPANS GOELLY à transmettre au plus tard le vendredi 24/05/2024 – 12h00.

U16 – CHAMPIONNAT**25893965 FLEURY 91 FC / RACING CLUB DE FRANCE du 26/05/2024 (R1)**

La Commission accuse réception du courriel de FLEURY 91 FC.

Ce match se déroulera à 16h00 sur le terrain synthétique du stade Stéphane Diagana à Lisses.

25891674 BLANC MESNIL SFB / CLAYE SOUILLY S. du 26/05/2024 (R2/B)

Demande de changement d'horaire pour jouer à 11h45 de BLANC MESNIL SFB.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de CLAYE SOUILLY S. à transmettre au plus tard le 24/05/2024 à 12h00.

25892206 BRUNOY FC / ANTONY FOOT EVOLUTION du 26/05/2024 (R3/D)

Demande de changement d'horaire pour jouer à 14h00 de BRUNOY FC.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit d'ANTONY FOOT EVOLUTION à transmettre au plus tard le 24/05/2024 à 12h00.

25891942 AUBERVILLIERS FCM 1 / BONDY AS 1 du 26/05/2024 (R3/B)

Demande d'AUBERVILLIERS FCM pour décaler le coup d'envoi à 15h30 (au lieu de 12h00).

Accord de la Commission sous réserve de l'accord de BONDY AS à transmettre au plus tard le vendredi 24/05/2024 – 12h00.

500831 – CS MEAUX ACADEMY (R3/C)

Rappel

La Commission rappelle la décision de la C.R.D. de discipline du 10/04/2024 et de la suspension de terrain de DEUX (2) MATCHS FERMES à compter du 06/05/2024 à l'équipe U16 de MEAUX ACADEMY CS, le terrain de repli devra être neutre situé en dehors de la ville de Meaux.

La Commission demande au club de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations pour la rencontre suivante, au plus tard le vendredi 31 mai 2024 à 12h00 :

25892076 – MEAUX ACADEMY CS / FLEURY 91 FC 2 du 02/06/2024

La Commission indique qu'il restera UNE rencontre à purger avec un terrain de repli, pour le premier match à domicile de la Saison 2024/2025.

U15 – CHAMPIONNAT**Régional 2****Poule A****CFFP – 536996**

La Commission prend note de la décision de la Commission Supérieure d'Appel de la FFF du ayant notamment :

- Annulé le retrait de 15 points fermes au classement 2024/2025 de l'équipe
- Prononcé une interdiction d'engager une équipe dans un championnat U15 pour la saison 2024/2025

25894186 PARIS 13 ATLETICO 1 / PUC 1 du 25/05/2024

Demande de PARIS 13 ATLETICIO pour décaler le coup d'envoi du match à 17h00.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord du PUC à transmettre au plus tard le 24/05/2024 – 12h00.

Poule D

25903501 RAINCY FA 1 / FLAMBOYANTS DE VILLEPINTE 1 du 25/05/2024

Demande du RAINCY FA pour décaler le coup d'envoi du match à 17h30.

Accor de la Commission sous réserve de l'accord des FLAMBOYANTS DE VILLEPINTE à transmettre au plus tard le 24/05/2024 – 12h00.

Poule E**25903505 DRANCY FC 1 / CHAMPS SUR MARNE FOOT 1 du 01/06/2024**

La Commission accuse réception du courriel de CHAMPS SUR MARNE.

Ce match est maintenu au 01/06/2024.

Poule H**25915437 BLANC MESNIL SF 1 / RED STAR FC 2 du 25/05/2024**

Demande de BLANC MESNIL SF pour décaler le coup d'envoi du match à 16h00.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord du RED STAR FC à transmettre au plus tard le 24/05/2024 – 12h00.

Poule J**25913935 PLAISROIS FO 1 / POISSY FC 1 du 25/05/2024**

Demande de PLAISIROIS FO pour avancer le coup d'envoi du match à 15h00 au stade B. Giroux – T1 à PLAISIR.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord de POISSY FC à transmettre au plus tard le 24/05/2024 – 12h00.

U14 – CHAMPIONNAT**Régional 3****Poule C****25890782 PALAISEAU US 1 / BRETIGNY FCS 1 du 25/05/2024**

Demande de PALAISEAU US du 17/05/2024 pour décaler le coup d'envoi à 16h00 (au lieu de 15h30).

Accord de la Commission (changement mineur et délai de prévenance suffisant).

Poule D**25891196 MASSY FC 91 1 / TREMBLAY FC 1 du 01/06/2024**

RAPPEL :

La Commission reste en attente du terrain de repli qui devra être un terrain neutre situé à 20 km minimum de la Ville de MASSY.

Rappel de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 03/04/2024 :

Suspension de terrain de CINQ (5) MATCHES FERMES à l'équipe 1 U14 de MASSY 91 F.C. à compter du 29 AVRIL 2024 ; le terrain de repli devra être un terrain neutre situé à 20 km minimum de la Ville de MASSY.

Il restera 3 rencontres concernées lors de la saison 2024/2025.

536996 – C.F.F.P.

La Commission fait application de la décision de la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football du 25/04/2024 et procède :

- au retrait de 1 point pour chaque match de championnat de l'équipe 1 disputée depuis le 24/03/2024 soit un retrait cumulé de 2 points à ce jour ; étant précisé que cette équipe s'est déjà vu infliger un retrait de 8 points fermes au classement lors de la réunion du 26/03/2024 en application de la décision de la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football du 27/02/2024 :

Matches concernés :

25891181– C.F.F.P. / PARIS ALESIA du 27/04/2024

25891186– MASSY 91 FC / MASSY 91 FC du 04/05/2024

Le club n'ayant pas régularisé sa situation à la date du 25/04/2024, il s'expose à des retraits de points supplémentaires.

CDM – CHAMPIONNAT

25883903 CHAMPIONNET SPORTS / SAINT PRIX ES du 26/05/2024 (R3/B)

Courriel de SAINT PRIX ES indiquant que l'équipe de CHAMPIONNET SPORTS doit disputer la finale de la Coupe Départementale du District 75.

La Commission précise que les compétitions régionales étant prioritaires sur celles de niveau départemental, le match de championnat reste maintenu au 26/05/2024.

Copie de la présente décision au District Parisien de Football.

25883907 OLYMPIQUE ADAMOIS / CHAMPIONNET SPORTS du 02/06/2024 (R3/B)

La Commission accuse réception de l'arrêté de fermeture du terrain.

Ce match est inversé à titre exceptionnel.

Elle demande à CHAMPIONNET SPORTS de l'informer en cas d'indisponibilité de ses installations.

25884167 PAYS CRECOIS FC / ST THIBAUT FC du 26/05/2024 (R3/D)

Demande pour avancer le match le jeudi 23 mai 2024 à 20h30 de PAYS CRECOIS FC, avec accord de ST THIBAUT FC, sur le stade Jean Périchon à CRECY LA CHAPELLE.

Accord de la Commission.

25883611 PUC / CLAYES SOUS BOIS USM du 28/04/2024 (R3/A)

Dernier Rappel :

La Commission reste en attente de la composition de l'équipe du PUC pour ce match.

ANCIENS – CHAMPIONNAT

25882098 ENTENTE MMB / ASNIERES FC du 26/05/2024 (R3/A)

Demande de changement d'horaire pour jouer à 8h45 de l'ENTENTE MMB, en raison d'une manifestation municipale

Accord de la Commission, vu le délai de prévenance.

25882705 GONESSE RC 1 / PONTAULT COMBAULT PORTUGAIS 1 du 02/06/2024 (R3/D)

Rappel

Demande de GONESSE RC pour reporter le match au 09/06/2024 (motif : terrain indisponible).

La Commission rappelle qu'il s'agit de la dernière journée de championnat et que les matches ne peuvent pas se dérouler après la dernière journée.

Elle invite le club à proposer un terrain de repli pour disputer cette rencontre ; étant précisé que s'agissant d'un match sans enjeux sportifs, il sera également possible soit :

- De jouer ce match à une autre date mais avant le 02/06/2024 ;
- D'inverser la rencontre ;

Sous réserve de l'accord de l'adversaire.

De plus, elle invite le club de GONESSE RC à transmettre le document officiel indiquant cette indisponibilité.